

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 22^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 6 juin 2023 à 20h30

Sont présents :	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	Mme BRÜGGER	Sandrine
	M. CARRILLO	Jean-Marc, Vice-président
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphaël
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GATTI	Sonia
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	Mme PICARD FLUMET	Nicole
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, Présidente
	M. VIRET	Jean-Daniel, membre du bureau
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	Mme EL AHMEDI	Chirine
Excusés :	M. BOVO	Raymond, membre du bureau
	M. FABBI	Sébastien
	M. SCHIAVO	Robert

Séance ouverte à : 20h32

Séance levée à : 21h57

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 2023,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC),
6. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
7. Proposition du Conseil administratif,
8. Divers,
9. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h32, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 22^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme LE MAIRE, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de Mme la Secrétaire du Conseil municipal.

Elle excuse MM. BOVO, FABBI et SCHIAVO.

MME LA PRESIDENTE rappelle quelques éléments-clés du règlement du Conseil municipal au regard du public présent et notamment son article 24.

Le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la verrée qui s'est déroulée juste avant la présente séance est retranscrit ici :

*Madame Le Maire,
Chères et Chers Membre du Conseil administratif,
Chères et Chers Collègues du Conseil municipal,
Chère Madame la Secrétaire du Conseil municipal,
Chères et Chers collaborateurs et collaboratrices de la Mairie,
Chères et Chers Bellevistes, Chères et chers amis,*

J'accède pour la première fois au rôle de première citoyenne de la commune de Bellevue et j'en suis très fière. Bellevue n'est pas ma commune de naissance, mais c'est ma commune de cœur.

C'est dans cette commune où je vis depuis plus de 20 ans que j'ai vu grandir mes filles et naître et grandir mon fils. C'est ici aussi que j'ai noué de fortes amitiés.

Bellevue offre à tous ses résidents un environnement privilégié pour lequel je me suis engagée dès mon arrivée à l'APEB, puis à l'ABC, au Ski-Club et à Festibel avant de m'engager en politique.

A mon arrivée en 2002, le bâtiment de l'école Gitana n'existait pas et l'école comptait un peu plus de 100 élèves. La commune comptait environ 2'300 habitants, en 20 ans la population Belleviste a doublé.

Les changements induits par cette forte augmentation ont été menés et assumés par la commune avec conscience et avec cet attachement à toujours garder une bonne qualité de vie et la convivialité qui nous est chère.

C'est dans cette optique que je me suis engagée à BdA et au conseil municipal, travailler à maintenir la qualité de vie et la convivialité qui ont toujours été au centre des préoccupations des conseils municipaux successifs.

Travailler dans une bonne entente malgré des points de vue parfois différents et arriver à trouver un consensus est une des marques de fabrique de notre conseil durant cette législature.

En tant que présidente, je souhaite maintenir le respect et l'écoute qui ont prévalu jusqu'ici. Les défis qui attendent notre commune sont encore nombreux, certains sont sous nos yeux !

De nouveaux habitants arrivent tous les jours ou presque dans notre commune et les accueillir le mieux possible malgré les travaux et les transformations en cours est un défi.

Beaucoup de projets ont occupé le conseil ces dernières années et si leur rythme s'est un peu ralenti, de nombreux défis nous attendent encore en termes de développement et d'accueil.

Toutes les populations sont concernées, les enfants dès l'accueil préscolaire, pendant leur scolarité primaire, durant leur temps libre, les jeunes et le développement de leurs intérêts, les familles et leurs besoins, les aînés et le développement de leur place parmi nous, les commerçants et entreprises du village avec leurs propres intérêts.

Permettre à toutes et tous de développer leur attachement à notre commune et favoriser leur participation est un objectif très concret pour moi, même s'il peut paraître difficile à réaliser.

Œuvrer pour toutes et tous dans le respect du développement durable et avec les défis posés par le dérèglement climatique sans tomber dans le pessimisme ou la culpabilisation généralisée sont aussi des aspects qui m'occupent.

Je souhaite pouvoir compter sur l'ensemble du conseil pour regarder dans la même direction.

Finalement, je souhaite que mon année de présidence soit énergique, mais conviviale, productive, mais réfléchie.

Pour terminer, je félicite Anne-Catherine Hurny comme Maire de la Commune un grand merci à Sonia Gatti pour l'exemple de présidence qu'elle a montré durant l'année écoulée. Merci aussi à mes collègues de BdA pour leur soutien constant et leur implication.

Merci à mes collègues du conseil municipal pour leur confiance à mon égard.

Enfin, merci à ma famille qui supporte mes absences et mon engagement depuis toujours et qui le partage aussi parfois.

Et merci aussi à tous les employés de la commune sans qui rien ne serait possible, ni les réalisations votées au CM, ni l'apéritif de ce soir.

Vive Bellevue !

Elle ne constate aucun texte déposé à sa place et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Ne relevant aucune contestation ni demande de prise de parole, elle passe au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 2023,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page et demande s'il y a des velléités de modification à son sujet. N'en constatant pas, elle procède au vote pour approbation :

14 oui, 0 non et 1 abstention

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

MME LA PRESIDENTE informe :

- a. Aujourd'hui marque le dernier jour pour faire des remarques sur le projet de planning du second semestre 2023. Les invitations électroniques seront envoyées prochainement.
- b. La traditionnelle sortie à la Revue se déroulera le vendredi 13 octobre à 19h30 et sera suivie – et non pas précédée comme habituellement chaque année - d'un apéritif dinatoire dès 22h (lieu à déterminer). Deux billets sont offerts par la mairie aux élus et employés communaux. Tout billet supplémentaire sera facturé à prix coûtant. Une liste d'inscription circule dans l'assistance.
- c. Une liste circule pour demander des bons pour la fête des promotions scolaires qui se déroulera le vendredi 30 juin 2023. Les membres du Conseil municipal sont en outre invités à participer au traditionnel cortège des enfants en tête du défilé.
- d. Pour rappel, les élèves de 8P de l'école primaire de Bellevue visiteront la mairie et la salle du Conseil municipal le jeudi matin 15 juin prochain. Il serait appréciable qu'une personne se porte volontaire pour assurer avec M. VIRET la présentation du Conseil municipal de 8h à 8h45. En cas d'intérêt, merci de s'adresser à Mme la Secrétaire du Conseil municipal.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme SCHOPFER SANDOZ :

- **Gestion des déchets :** Le projet « Allô tri porteur » a été lancé. Il s'agit d'une nouvelle prestation communale qui propose, par le biais d'un vélo avec remorque, une prise en charge à domicile des déchets ménagers qui seront ensuite acheminés vers un écopoint communal. Cette offre est destinée aux personnes à mobilité réduite ou qui n'ont pas la possibilité de se déplacer à l'écopoint. Les habitants de la commune âgés de plus de 75 ans ont en effet reçu un courrier d'inscription. Par ailleurs, il a été décidé d'inclure dans cette prestation l'acheminement à domicile des commandes au magasin d'alimentation de Bellevue des personnes qui seraient dans l'incapacité de se déplacer.
- **Travaux :** Les travaux d'enrobés sur le chemin pour piétons du tronçon situé entre le chemin des Mollies et la passerelle des Mollies sont en cours de réalisation et devraient durer une semaine. Le tronçon est fermé durant cette période.

Les travaux d'aménagement de la benne enterrée au carrefour William-Rappard – Valavran ont été effectués. La goulotte doit encore être posée.

Les nids-de-poule sur le chemin des Tuileries seront rebouchés au mois de juillet. Des panneaux de chantier ont été mis en place pour avertir les usagers. Vu les déviations routières imminentes impliquées par la requalification de la route de Lausanne, le chemin ne sera pas refait prochainement.

Pour rappel, la séance publique au sujet du réaménagement de la route de Lausanne aura lieu le 7 juin à 20h.

Les travaux du parking de la mairie ont débuté. Le parking est partiellement ouvert et sera complètement fermé dès la deuxième semaine de juin. Les parents d'élèves ont reçu les informations nécessaires par le biais de la fourre scolaire de leurs enfants.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Informatique** : Une formation de sensibilisation aux cyberattaques sera délivrée aux employés communaux. La mairie a récemment été alertée par l'ACG sur les nouvelles techniques de piratage.
- **Administration communale** : En primeur, chaque membre du Conseil municipal trouvera à sa place le rapport 2022 qui sera publié sur le site internet et mis à disposition des personnes intéressées en réception de la mairie en papier.
- **Culture, manifestations et évènements** : Le bilan de la fête villageoise du 13 mai sera effectué en séance de commission Sports, culture et loisirs. Les manifestations importantes à venir sont les suivantes : promotions scolaires le 30 juin, fête nationale à Genthod, Jazz à la plage le 24 août et Ciné Gitana du 14 au 19 août.
- **Associations culturelles et loisirs** : Une nouvelle association a été fondée. Il s'agit d'un club d'échecs qui propose essentiellement des cours pour les enfants.
- **Ports et plages** : La location de chaises longues à Port-Gitana est reconduite cet été, malgré l'espace très réduit en raison du chantier. Ces dernières seront stockées dans un container.
- **Patrimoine financier** : La procédure de sélection du futur exploitant de l'hôtel-restaurant à Port-Gitana a été lancée. La commission des finances a été invitée à proposer deux de ses membres pour intégrer le comité de sélection qui sera composé de cinq personnes.

Ndlr : M. TASCHINI a fait état de ses communications en dernière position, après celles de Mme LE MAIRE, mais pour une raison de cohérence, cet élément d'information est retranscrit ici.

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

- **Ressources humaines** : M. Vincent GUGLIELMETTI a été engagé afin de renforcer l'équipe des services extérieurs communaux qui manque de personnel depuis quelques mois en raison d'absences maladies ou accidents entre autres.

La procédure de sélection d'apprentis agents d'exploitation au sein des services extérieurs est en cours. Les premiers candidats seront bientôt reçus en mairie.

- **Social, âgés et jeunesse** : Le courrier comportant recommandations et conseils en cas de canicule est prêt à être envoyé aux personnes âgées de plus de 75 ans si besoin.

Concernant la roulotte, qui a été mentionnée à plusieurs reprises en séances du Conseil municipal, l'Exécutif est en contact régulier avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) afin de remettre en état le réseau de prise en charge des adolescents. La FASe a engagé du personnel ces dernières semaines.

- **Petite enfance** : A propos de la modification des statuts du GIC, qui est à l'ordre du jour de cette séance, le groupement s'entretiendra à nouveau avec l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance, afin de leur expliquer les conséquences et les avantages qu'impliquera ce changement de statuts. Le GIC avait déjà reçu ces structures à deux reprises ces dernières années dans le but d'identifier les besoins et difficultés de ces dernières. Sur la base de leurs préoccupations, il a été décidé de modifier les statuts.
- **Aménagement et urbanisme** : Les discussions au sujet du P+R Tuileries se poursuivent. Une présentation de l'état d'avancement du projet est d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine séance Aménagement.
- **Fondation** : L'étude relative à la rénovation thermique des bâtiments de la route de Lausanne a démarré.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions,

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter.

- | | | |
|----|--|------------------|
| a. | Bâtiments, travaux et sécurité / 16 mai | (M. CARRILLO) |
| b. | Sociale / 23 mai | (Mme CHONG BITZ) |

M. CARRILLO, pour le compte de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, indique que le bureau Signa-Terre a effectué une présentation sur le suivi des bâtiments communaux. Le but vise à dresser un bilan du parc administratif de la commune avec indicateurs énergétiques et état d'une éventuelle dégradation, mais également de suivre et d'atteindre les objectifs de la Confédération en termes de normes d'isolation. L'outil utilisé par Signa-Terre permet de simuler des travaux de rénovation et est à disposition du service technique de la mairie qui peut lui-même procéder à des simulations. Les résultats démontrent que le parc administratif est bien entretenu et qu'il n'y a pas de gros travaux à entreprendre jusqu'en 2030, à l'exception d'un bâtiment. Par ailleurs, une information relative à la qualité du réseau routier communal a été transmise. Ce dernier est en bon état. Pour rappel, le Conseil municipal a voté un crédit de 1'180'000.- F destiné à la réfection et l'entretien du réseau pour une période de cinq ans. Le service technique souhaiterait remplacer ce crédit quinquennal par un crédit annuel de l'ordre de 200'000.- F à 300'000.- F ; la commission n'a fait aucune objection. Les aménagements particuliers à venir concerneront les chemins du Planet, des Clys et William-Rappard, ainsi que la route de Valavran. Au sujet du chemin des Tuileries, dont il a été particulièrement question durant cette séance, il a été rappelé que l'étude de modération du trafic récemment votée par le Conseil municipal est en cours. Dans l'intervalle, les nids-de-poule qui se sont formés sur cette route seront réparés. La commission a ensuite reçu quelques informations sur la construction de l'auberge et de la maison communale à Gitana. En effet, un problème mineur au niveau du refroidissement du bâtiment a été détecté et est en cours d'analyse. De plus, le service technique communal est en pleine réflexion sur le choix de l'emplacement des futures bennes.

Puis, il a été question du recours de la Commune contre l'autorisation de construire octroyée pour les barrières escamotables dont la hauteur est fixée à 1m20 et non pas 1m50 comme exigé initialement. Concernant la durée des travaux, l'objectif est d'achever la construction de la maison communale en septembre 2024 afin de réduire au maximum l'emprise du chantier et ainsi élargir la zone pelouse. Enfin, l'audition du représentant de la police municipale, qui a été mentionnée à la dernière séance du Conseil municipal, a été fixée à la prochaine séance de commission en septembre.

Mme CHONG BITZ relate que le point 5 du présent ordre du jour a été traité en commission Sociale, elle y reviendra ultérieurement. Elle rapporte un préavis majoritairement favorable moins une opposition. La commission a ensuite procédé à l'attribution d'une partie des subventions dans les domaines de l'aide social en Suisse et l'aide au développement à l'étranger. A ce propos, Mme CHONG BITZ remercie le travail qui a été réalisé en amont par Mme CHEVALLEY DEL RIO, employée communale, Mme THOREL RÜEGSEGGER et Mme LE MAIRE qui avaient effectué un premier tri des dossiers ce qui a facilité la sélection en séance de commission. Enfin, trois demandes de naturalisation ont été préavisées favorablement.

Mme LE MAIRE précise que c'est désormais Mme KOLLY, l'assistante sociale de la Commune - et non plus Mme CHEVALLEY DEL RIO - qui est en charge du suivi des subventions.

5. Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC).

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à Mme CHONG BITZ, vice-présidente de la commission Sociale, qui a été saisie de cet objet à l'occasion de sa séance du 23 mai, puis à Mme LE MAIRE.

Mme CHONG BITZ relate un préavis favorable et laisse la parole à Mme LE MAIRE.

Mme LE MAIRE retrace l'historique du GIC. Elle rappelle que la crèche intercommunale des 4 saisons était d'abord située dans un bâtiment provisoire avant de déménager dans l'établissement définitif à Bellevue. Le GIC a été créé d'une part en prévision de la construction de cette crèche (pour le suivi des travaux notamment), et d'autre part pour se charger du fonctionnement de l'institution. Dans la pratique, le groupement s'est rendu compte ces dernières années que les statuts ne lui permettaient pas, par exemple, de prendre en charge une deuxième crèche, ni toutes les petites structures d'accueil de la petite enfance du type les jardins d'enfants « Les Pitchounets » à Pregny-Chambésy, « Les Petits Loups » à Genthod, ou encore « Le Petit Chevalier » à Collex-Bossy. Bien que ce ne soit pas inclus dans son cahier des charges, le GIC s'est tout de même préoccupé de l'avenir de ces structures et a reçu à plusieurs reprises les associations qui gèrent ces dernières ainsi que les directrices pédagogiques dans le but de connaître leurs préoccupations et leurs besoins. Le projet de modification des statuts a été déclenché suite à une assemblée générale du Petit Chevalier à laquelle aucun parent n'avait participé. Au final, ces structures craignent de se retrouver sans comité et donc de ne plus pouvoir fonctionner ce qui a failli être le cas pour le Petit Chevalier. L'idée n'est pas de forcer les choses maintenant tant qu'elles fonctionnent, mais il s'agit plutôt de s'organiser à l'avance si l'une de ces garderies se retrouvait sans comité ce qui nécessiterait éventuellement que le groupement reprenne la gestion en main. Par conséquent, les statuts du GIC doivent être modifiés pour parer aux éventualités suivantes : administrer d'autres structures que la crèche les 4 saisons, engager du personnel, construire une crèche supplémentaire et rendre possible l'intégration d'une nouvelle commune au groupement. Les nouveaux statuts, rédigés à l'aide d'un avocat, sont relativement englobants et permettent, elle l'espère, de répondre à tous les besoins.

M. PAIS demande ce qu'il en est des Ticoquins.

Mme LE MAIRE répond qu'il s'agit de l'unique structure dont le comité de parents existe mais ne s'occupe pas de l'administration.

M. PAIS indique que Les Ticoquins auraient donc pu rester une garderie autogérée et cela aurait engendré beaucoup moins de frais à la Commune.

Mme LE MAIRE répond que c'est le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui a imposé aux Ticoquins une reprise en main par des professionnels. La garderie ne pouvait plus être entièrement gérée par des parents.

M. PAIS demande pourquoi cela est possible pour les autres jardins d'enfants comme Le Petit Chevallier.

Mme LE MAIRE précise que la direction administrative du Petit Chevallier est constituée de parents, et que la direction pédagogique est composée de professionnels. Par contre, Les Ticoquins étaient entièrement gérés par des parents qui gardaient à tour de rôle les enfants, accompagnés d'une personne encore en formation.

M VIRET confirme qu'à l'époque, alors qu'il était Conseiller administratif en charge de la petite enfance, le SASAJ est intervenu et a demandé que la garderie des Ticoquins soit mise en conformité avec ses règlements dans un court délai de six mois. La solution la plus simple était de raccorder la garderie à la crèche pour que cette dernière en détienne le contrôle. Le SASAJ a également imposé que la personne en formation termine ses études et obtienne le titre d'éducatrice de la petite enfance. Au fond, un certain nombre de contraintes réglementaires et administratives ont été mises en place. Cependant, il s'agit d'un cas particulier. Les Ticoquins ne sont pas intégrés à cette démarche du GIPE pour la simple et bonne raison qu'ils sont déjà contrôlés par la crèche intercommunale.

Mme LE MAIRE précise que c'est directement Pop e poppa, et non plus la crèche intercommunale, qui gère Les Ticoquins. Elle ajoute que Mme Nadia ZAYAN, directrice de la garderie, a obtenu le diplôme lui permettant d'être directrice de crèche. Le budget indiquait néanmoins que Pop e poppa facturait toujours à la Commune une supervision de la garderie.

M. ESCALERA indique être à l'origine de l'opposition dans le vote du préavis délivré par la commission Sociale. Tout en admettant que le changement des statuts comprend de nombreux éléments intéressants, il considère que le travail de modification n'est pas abouti et devrait être réétudié. Finalement, les intérêts de Bellevue ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux des autres communes ; or, à la lecture des nouveaux statuts, il est difficile d'imaginer comment le Conseil intercommunal va pouvoir défendre les intérêts de Bellevue. Le nouveau texte prévoit que toutes les subventions fédérales et cantonales liées à la petite enfance soient reversées directement au groupement ce qui ne laisserait pas la possibilité à la Commune, explique-t-il, de créer une structure à la suite d'un refus du GIPE. M. ESCALERA estime que les besoins de Bellevue en termes d'accueil de la petite enfance sont clairement plus importants que ceux des autres communes alors que ce projet de modification des statuts limiterait la possibilité de se développer, et ce au bon vouloir des communes partenaires. Par conséquent, M. ESCALERA propose un renvoi de l'objet en commission.

M. ANKLIN précise avoir étudié attentivement le dossier ce d'autant plus que ce sujet préoccupe le GLRD dont il assume la présidence, notamment les petites et moyennes communes. Comme cela a été expliqué, l'enjeu est de faire perdurer les toutes petites structures qui dépendent très souvent d'un comité animé par les mêmes personnes depuis de nombreuses années et qui, si elles démissionnent, risquent de ne pas être remplacées ce qui impliquerait la fermeture de ces garderies. Il est donc question d'assurer la pérennité de ces structures faisant partie d'un dispositif global d'accueil de la petite enfance qui est aujourd'hui notoirement insuffisant en Suisse, à Genève en particulier, et à Bellevue encore plus. Pour revenir sur l'argument de M. ESCALERA, M. ANKLIN considère qu'il ne s'agit pas d'opposer les intérêts de Bellevue à ceux des autres communes, mais de regrouper les forces, surtout entre petites et moyennes communes, pour mettre en place un dispositif qui assure la pérennité, voire le développement, de ces structures d'accueil de la petite enfance. L'union fait la force. Il conclut en déclarant soutenir complètement cette délibération.

M. CARRILLO demande à M. ESCALERA si ce dernier pourrait fournir plus d'arguments précis en faveur du renvoi en commission.

M. ESCALERA craint que ces nouveaux statuts, qui devraient être le plus englobants possible selon les dires de Mme LE MAIRE, transforment le GIC en une superstructure intercommunale qui n'aurait pas les moyens de gérer en son sein les petites structures et donc devrait pour ce faire mandater des sociétés privées. Par ailleurs, les nouveaux statuts prévoient que le Conseil intercommunal ne serait pas rémunéré pour ses prestations au sein de ce groupement. Il est à se demander si le Conseil intercommunal va réellement s'impliquer. M. ESCALERA considère que la révision des statuts mérite une vraie discussion. Ces derniers ont été envoyés aux membres de la commission Sociale seulement une semaine avant la séance alors que leur mise à jour date du mois d'avril. Selon lui, la commission n'a pas participé aux discussions et n'a obtenu que très peu d'informations pour pouvoir se positionner.

Mme LE MAIRE ne partage aucunement l'avis de M. ESCALERA et rappelle la situation dans laquelle s'est retrouvé Le Petit Chevalier qui a failli disparaître si un nouveau comité ne s'était pas formé. Il n'est pas question qu'une autre structure se retrouve dans le même cas. De plus, Bellevue est en position de force au sein du GIC du point de vue décisionnel étant donné qu'elle détient 45% des places à la crèche intercommunale. Enfin, l'article 30 alinéa 1 des nouveaux statuts laisse la possibilité aux communes partenaires de quitter le groupement si elles le souhaitent : « Chaque Commune membre garde le droit de se retirer du GIPE moyennant un préavis d'au moins deux ans pour la fin d'un exercice comptable ».

M. CARRILLO précise que le groupe Pop e poppa n'est pas concerné, ce dernier étant au bénéfice d'un mandat particulier. Il mentionne l'article 22 alinéa 4 des nouveaux statuts : « Le GIPE garantit l'éventuel déficit du délégataire pour autant que son exploitation ait été rigoureuse et conforme aux obligations définies par le contrat de prestations ».

Mme LE MAIRE indique que c'est le cas actuellement ; par exemple, les Communes assurent le remplacement du personnel de Pop e poppa en congé maternité.

M. TASCHINI revient sur les propos de M. ESCALERA par rapport à la mise à disposition des documents. Il précise que le délai prévu par le règlement du Conseil municipal a été respecté et qu'il s'agit de la procédure habituelle.

M. ESCALERA considère qu'il aurait été intéressant de disposer plus à l'avance de davantage d'informations pour être en mesure de traiter un tel dossier.

M. VIRET indique qu'il ne s'agit pas d'une mainmise du GIC, qui deviendrait le GIPE, sur l'ensemble des jardins d'enfants des quatre communes, mais simplement d'un système de secours pour pérenniser le fonctionnement de ces structures. De plus, si le GIPE était amené à intervenir suite à la disparition d'une association, il n'est pas certain qu'il continue indéfiniment à gérer ces structures en sachant qu'il est tout à fait possible qu'une association soit créée. Par ailleurs, comme M. CARRILLO l'a indiqué, il ne faut pas confondre Pop e poppa et le GIC.

M. ESCALERA déclare distinguer les deux entités mais doute que les autres structures puissent totalement continuer à fonctionner de la même manière. Les nouveaux statuts stipulent que les Communes reversent immédiatement toutes les subventions cantonales et fédérales au groupement. Comment pourraient-elles continuer à reverser ces subventions à d'autres structures ? Une subvention fédérale se monte à 5'000.- F par an et par enfant pendant les deux ans suivant la construction ; une autre entité ne pourrait pas le faire sur ces communes.

MME LA PRESIDENTE précise que chaque entité qui se crée devrait pouvoir demander une subvention à son tour. Il ne s'agit donc pas forcément d'un problème de création d'association.

Personne ne souhaitant plus intervenir, MME LA PRESIDENTE propose de voter, comme l'a demandé M. ESCALERA, le renvoi en commission.

M. ANKLIN demande de préciser la commission. MME LA PRESIDENTE propose la commission Sociale, ce à quoi M. ANKLIN répond qu'il n'est pas possible de renvoyer à la même commission un dossier qui a déjà été préavisé favorablement à l'unanimité moins une opposition.

MME LA PRESIDENTE soumet tout de même au vote la proposition de renvoi de cet objet en commission Sociale :

1 oui, 11 non et 3 abstentions

Après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cet objet :

14 oui, 0 non et 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)

Séance du Conseil municipal du mardi 6 juin 2023

vu la constitution du Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC) par l'adoption de ses statuts du 16 décembre 2013, réunissant les Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy,

vu l'article 29 des statuts du GIC qui prévoit que la modification de ceux-ci doit être ratifiée par les Conseils municipaux de toutes les communes participantes,

vu que le Conseil intercommunal du GIC a rencontré durant l'année 2022 tous les comités ou directions des espaces de vie infantine des 4 communes pour connaître leurs besoins et leurs inquiétudes quant à la gestion future de l'espace de vie infantine dont ils s'occupent,

vu les différentes discussions au sein du Conseil intercommunal du GIC afin de pouvoir soutenir les associations communales en charge des espaces de vie infantine,

vu la nécessité de pouvoir élargir les compétences du GIC afin qu'il puisse s'engager dans la création, la construction et/ou la gestion de tous les espaces de vie infantine des communes impliquées,

vu que ces nouvelles activités impliquent une révision des statuts du GIC,

vu la volonté du Conseil intercommunal du GIC de pouvoir engager le personnel nécessaire à l'exercice de ces nouvelles activités,

vu le préavis favorable de la commission consultative du GIC du 20 mars 2023 à ces nouveaux statuts,

vu la décision du Conseil intercommunal du GIC du 23 mars 2023, prise à l'unanimité des voix de ses membres, d'approuver les nouveaux statuts proposés et annexés à la présente délibération,

vu le préavis favorable de la commission Sociale lors de sa séance du mardi 23 mai 2023,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC), du 16 décembre 2013, telles qu'elles figurent dans le document annexe, version du 13 avril 2023, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes membres du Groupement, soit Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy.

6. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

MME LA PRESIDENTE indique que M BOVO avait une proposition individuelle à formuler, mais ce dernier étant absent, elle propose de la reporter à la prochaine séance du Conseil municipal. Les membres présents ne font pas objection.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a d'autres demandes d'intervention à ce point de l'ordre du jour, occasion que saisit M. DELALOYE pour demander ce qu'il en est du projet de crépine et de chauffage à distance au centre du village. Il rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude à ce sujet il y a un certain temps.

Mme LE MAIRE explique que ce projet visait effectivement à exploiter la vieille crépine de pompage de SIG pour aménager un chauffage à distance au centre du village. Suite à l'étude menée par SIG, le projet a été abandonné en raison du coût trop élevé du kilowattheure. La densité des bâtiments et des habitations à cet endroit est en effet trop faible pour que le coût de revient soit acceptable. Par la suite, la Commune a confié à SIG une nouvelle étude relative à l'installation de pompes à chaleur (PAC) au centre du village. Non satisfaite par la prestation de SIG, elle a mandaté un particulier pour étudier le projet des PAC.

M. CARRILLO estime que l'étude réalisée par SIG à propos du chauffage à distance n'est pas aboutie car, preuve en est, ce projet fonctionne ailleurs tout autour du lac. Il propose d'en rediscuter en commission, car selon lui ce projet mérite une étude plus sérieuse.

Mme LE MAIRE précise que la même étude avait été confiée à un mandataire qui était arrivé à des conclusions similaires que celles de SIG.

M. PAIS relate avoir été approché par plusieurs habitants de la commune au sujet de la présence croissante de chiens à la plage. Il demande si les contrôles ont débuté.

M. TASCHINI répond que les contrôles ont commencé le weekend passé. Mme LE MAIRE ajoute que la surveillance en semaine débutera après la fin de l'année scolaire.

Mme GATTI indique avoir été interpellée à nouveau par des parents dont les enfants ont été expulsés du terrain de football de l'école de Bellevue par des adultes qui ont prétendu avoir réservé les lieux. Elle déclare être choquée par ces pratiques, qui sont récurrentes en période estivale, et demande au

Conseil administratif les solutions prévues par la Commune pour faire respecter la priorité aux enfants. Elle souhaite savoir également si le gardien effectue des contrôles.

Le Conseil administratif répond que le gardien n'est pas présent en permanence. M. TASCHINI précise qu'il contrôle de temps en temps le terrain de football et qu'il s'agit de la même personne qui surveille la plage.

Mme GATTI souligne être choquée et ajoute que le terrain ne peut pas être réservé.

M. CARRILLO relate que la même situation s'est produite dimanche passé. Après avoir tenté de négocier sans succès, une personne a alors appelé la police qui s'est déplacée. M. CARRILLO invite donc à appeler la police dans ce cas.

Mme GATTI indique qu'elle abordera à nouveau ce sujet car la solution proposée par M. CARRILLO n'est pas la meilleure.

M. TASCHINI explique que les lieux sont à nouveau surveillés depuis le weekend dernier. Il précise que des contrôles avaient été effectués à la suite d'abus, mais qu'ils ont cessé car les contrevenants avaient définitivement quitté les lieux. Etant donné que ce problème réapparaît, les contrôles seront intensifiés.

Mme SCHOPFER SANDOZ ajoute qu'il sera demandé à M. MONNOT, le gardien, de contrôler les lieux. Ce dernier est très attentif à cette problématique mais ne peut pas être présent en permanence.

M. TASCHINI confirme que M. MONNOT sera présent les deux weekends prochains en tous cas.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN demande s'il y a une solution pour ces adultes qui sont expulsés.

Mme LE MAIRE répond qu'il s'agit d'habitants de Versoix et qu'il y a des terrains de football ailleurs. Le terrain à Bellevue est particulièrement apprécié, semble-t-il, car il est synthétique et ce serait plus agréable de jouer sur ce type de pelouse.

Mme GATTI indique qu'elle mentionnera ce sujet lors de la prochaine séance de commission Sports, culture et loisirs.

7. Proposition du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. TASCHINI qui fournit des explications concernant la proposition visant à dénommer « Messidor » le parc ainsi que le chemin de desserte de la Banque Lombard Odier dans le quartier de Champ-du-Château. Les motifs avancés sont liés à l'histoire de la Banque et à celle de Bellevue, *Messidor* correspondant notamment à un mois du calendrier républicain et étant associé aux moissons.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette proposition.

8. Divers.

M. ANKLIN indique que le GLRD prévoit d'organiser une visite de la ferme Gindre à Collex-Bossy. Il s'agit d'un bâtiment qui a été repris par la Commune pour en faire une maison communale à affectations multiples. Cette visite pourrait intéresser certains Conseillers municipaux qui ont été impliqués dans les discussions au sujet du devenir des infrastructures communales. Les intéressés sont priés de s'annoncer.

Ndlr : M. ANKLIN a fait état de cette communication au point 6 du présent ordre du jour, mais pour une question de cohérence, la discussion est retranscrite ici.

MME LA PRESIDENTE propose que les intéressés, notamment ceux parmi les membres des commissions Sports, culture et loisirs et Sociale qui ont participé à diverses visites de maisons de quartier et autres, s'annoncent rapidement par courriel à M. ANKLIN.

M. CARRILLO aborde la question des employés de la buvette à Port-Gitana. Il s'interroge quant au paiement des charges sociales du personnel, principalement étranger, qui est engagé pour une courte période de seulement deux mois. Il souhaite savoir si la Commune dispose d'un droit de regard sur le personnel de cette buvette qui lui appartient. Il se souvient d'une époque précédant la pandémie du Covid durant laquelle les jeunes de Bellevue se bousculaient pour être employés à la buvette durant l'été. Le contrat du gérant obligeait alors ce dernier à employer des jeunes locaux. M. CARRILLO précise n'avoir aucun problème avec les travailleurs étrangers et être conscient des réalités économiques, mais demande ce qu'il en est.

M. TASCHINI répond qu'en ce qui concerne le droit de regard, il est bien précisé dans le contrat entre la Commune et le gérant que ce dernier s'engage notamment à payer des charges sociales. Il est donc possible d'effectuer une vérification et de poser des questions. Il reconnaît ne pas savoir jusqu'à quelle limite un contrat de bail comportant un certain nombre de spécifications permet à la Commune d'investiguer. Par ailleurs, l'obligation d'employer des jeunes a été levée suite à la pandémie, elle pourrait être rediscutée pour l'année prochaine.

Mme GATTI remarque qu'il faudrait réserver le même traitement à la buvette Saladin par souci d'équité.

M. TASCHINI précise que les contrats conclus avec les deux buvettes sont identiques et comportent les mêmes dispositions. Il s'avère toutefois que pour un certain nombre d'exploitants, les jeunes, qui sont souvent inexpérimentés, représentent une contrainte supplémentaire. M. TASCHINI indique qu'il prendra en compte cette demande du Conseil municipal pour la saison 2024 mais qu'il est trop tard de l'instaurer cette année.

M. PAIS demande s'il n'y qu'un seul WC à la buvette de Port-Gitana.

Mme LE MAIRE répond que non, trois WC sont prévus, cependant la livraison du matériel a pris du retard. Deux douches ont été transformées en toilettes. Il y aura donc deux douches et trois toilettes.

M. CARTIER, au sujet du personnel de la buvette, indique qu'il manque en Suisse plusieurs dizaines de milliers de personnes dans le secteur de la restauration depuis la fin de la période Covid. Trouver du personnel constitue en soi déjà un défi ; ce serait encore plus compliqué avec la contrainte d'engager des jeunes locaux en sachant que ces derniers doivent être formés et ne sont généralement pas disponibles pour toute la saison.

Mme ZOFANELLI revient sur la venue de M. Hélios AZOULAY et sa présentation de l'ouvrage « Pour Tommy » aux élèves de 7P et 8P de l'école de Bellevue. L'évènement a été un succès et s'est très bien déroulé. Elle remercie le Conseil administratif de lui avoir proposé de prendre contact avec Mme Michel VIRET, bibliothécaire de l'école, qui a très bien organisé cette journée.

MME LA PRESIDENTE remercie le public qui se retire. Le huis-clos est prononcé.

9. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Trois dossiers traités.

Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 21h57.

Ced - Affaire GED n° 696 – 13.07.23

Anne THOREL RÜEGSEGGER

Présidente

Chirine EL AHMEDI

Secrétaire

Jean-Marc CARRILLO

Vice-président